

ENQUETE PUBLIQUE
PROGRAMME OPERATIONNEL POUR LE SECTEUR
DE LA PECHE (2014 - 2020)

Vous êtes invité à donner votre avis sur le Programme opérationnel pour le secteur de la pêche (2014 - 2020). En Wallonie, ce programme concerne les activités d'aquaculture, de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et la protection de la faune et de l'habitat aquatique.

Les documents sont consultables dans votre commune ou sur le site internet : <http://agriculture.wallonie.be/posecteurpeche>

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège Communal ou à la DGARNE, soit par courriel à francois.fontaine@spw.wallonie.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante : SPW - DGARNE - Département des Programmes européens et des Accords Internationaux - Chaussée de Louvain 15 à 5000 Namur - A l'attention de François FONTAINE.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée par votre Commune. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de la personne de contact de votre Commune : Mme Pascale WANTIER, ☎ 061/32 51 59, pascale.wantier@florencville.be.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à partir du 10 février 2014

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations orales peuvent être recueillies à
31 janvier 2014	10 février 2014	Administration Communale Le 26 mars 2014 à 10 heures	Administration Communale Service des Travaux Rue du Château 5 6820 Florenville

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9 heures à 12 heures et le mardi jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites auprès du Collège communal ou à la DGARNE ou ses observations orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Florenville, le 10 février 2014.

La Bourgmestre,

(Sé) S. THEODORE